

Yann Souriau est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 12 novembre 2018

☞ 2 abstentions

1- Point sur la vie scolaire : Présentation

Arrivée : Ameline Diénot et Sabine Campredon

Guy Percevault rappelle que le territoire compte 12 communes sans écoles et qu'il n'y a pas de RPI pour les communes de St Andéol, Château Bernard et St Guillaume. Par ailleurs, il existe 2 écoles alternatives sur le territoire : l'école Steiner et « Menthe abricot cerise » (Montessorri) et 4 enfants sont scolarisés à domicile.

Désormais, il y a obligation de scolariser les enfants dès 3 ans au lieu de 6 auparavant.

Les effectifs sont en baisse depuis les 3 dernières années et cette baisse va continuer (diminution des naissances constatée). Néanmoins, de nombreux jeunes couples avec enfants arrivent sur le territoire.

Arrivée : Christian Roux

Aujourd'hui, des menaces de fermeture de classes planent sur certaines écoles : St Jean d'Hérans, Tréminis, peut être Chichilianne car les effectifs sont critiques. Une réunion des maires est prévue le 18 décembre prochain à 18h30 dans la salle Guillot à Clelles pour discuter de ce problème en présence de Madame l'inspectrice d'académie.

Eric Bernard indique que le seuil est fixé à 15 élèves pour qu'un maintien de classe soit possible.

Pour Frédéric Aubert, ce seuil peut être discuté car il existe la possibilité d'être considéré « classe de montagne » et dans ce cas, un effectif de 12 élèves peut suffire.

Jérôme Fauconnier invite chacun à participer à cette réunion ; il convient d'avoir une position commune car il s'agit d'une vraie décision politique. Dans l'hypothèse où il faudrait refaire les cartes scolaires, les frais de fonctionnement seraient plus élevés et des groupes scolaires seraient sous-occupés. Il convient d'évaluer tous ensemble les conséquences afin d'avoir une position commune et homogène.

Pierre Suzzarini se déclare favorable à une décision collective ; mais 2 questions restent en suspens :

- acter le principe que les écoles peuvent rester ouvertes sur le territoire mais cela pose la question de l'EMALA ;
- revenir sur les écoles Montessori et Steiner car les jeunes couples qui arrivent sur le territoire semblent se diriger vers ces écoles. Il y a donc une réflexion à mener, pour chercher les raisons de ce succès et les raisons de ce désengouement de l'école publique.

Pour Jérôme Fauconnier, la solution serait peut-être de réfléchir à une école publique qui pourrait enseigner la méthode Montessori. Il sait que cela est possible.

Guy Percevault rappelle que seuls 3 postes EMALA restent sur l'Isère et que le financement de ces postes est pris en charge par le Département à hauteur de 50%. Les postes EMALA ont été créés pour rompre l'isolement des classes uniques.

Frédérique Puissat explique qu'il y a un risque de baisse de dotations sur ces postes.

Selon Claude Didier, il y a une sorte de bienveillance de l'administration car une bonne qualité des pratiques éducatives est reconnue dans le Trièves qui est, de fait, plutôt bien considéré.

Pour Jean-Pierre Agresti, il est certes important de discuter de l'école mais aussi de l'incidence qu'il y a de perdre l'école publique : quelques villages risquent de perdre leurs écoles et sans école un village se meurt. Il a connu ce phénomène en 1974 dans son village et veut en témoigner. Il est inquiet de la perspective de fermeture de classe, voire de l'école. Le maintien des écoles fait venir les gens qui souhaitent s'installer.

Sabine Campredon s'étonne d'apprendre si tard cette réunion alors que ce débat est mené depuis plus d'un an. Il est dommage d'être prévenus si tard.

Guy Percevault explique avoir rencontré l'inspectrice qui est libre ce jour-là.

Sabine Campredon préférerait un report de la réunion à début janvier.

Guy Percevault va se renseigner pour connaître les possibilités de l'inspectrice avant de décider d'un éventuel report de date.

Pour Frédéric Aubert, il serait judicieux de d'avoir un projet de RPI pour le Sud Trièves sur lequel il sera possible de s'appuyer pour argumenter.

Ameline Diénot demande si une réflexion sur la possibilité de ré-intégrer la commune de St Michel sur le groupe scolaire de Clelles est envisagée.

Jean-Bernard Bellier n'est pas convaincu que tous adhèrent à cette idée. Il rappelle que le va et vient pendulaire est plutôt vers l'agglomération grenobloise.

Christophe Drure demande si les écoles alternatives sont invitées à participer à cette réunion ? Si ce n'est pas le cas, il lui semble judicieux de les inviter. Le Centre APAS est à vendre et l'école Montessori a envie de s'y implanter ce qui lui permettrait d'avoir de plus grands locaux. L'idée d'une école publique de type Montessori lui semble une excellente idée.

Le chantier du groupe scolaire débutera au printemps 2019 pour une ouverture dès la rentrée 2020. Le but étant de réaffecter dans ce groupe 4 classes de maternelle et 2 de primaire.

2- La loi Mobilité : Présentation

Le projet de loi Mobilités prévoit de transférer cette compétence aux communautés de communes et ce, théoriquement, d'ici 2020. Une proposition consiste à faire un grand territoire de transport à l'échelle de la Métropole éventuellement élargie au Voironnais, au Grésivaudan, au Trièves, etc.... qui pourrait s'intéresser également aux déplacements intra Trièves. La 1^{ère} discussion qui a eu lieu avec le SMTC était d'ordre général : gouvernance, devenir de la dette SMTC etc.... Les discussions vont continuer dans les semaines qui viennent. Il s'agit d'un projet intéressant avec par exemple la mise en place d'un Pass transports unique pour tout le périmètre mais il convient d'en étudier les modalités précises en particulier concernant le transport scolaire.

Frédérique Puissat rappelle que l'autorité organisatrice des transports est déjà la Région et que les politiques mises en places par le Département ou par la SMTC ne sont pas les mêmes en matière de gratuité, donc tout cela sera à discuter.

Claude Didier a constaté dans le diagnostic TEPOS que la facture énergétique des triévois est très élevée en raison du chauffage mais aussi à cause des frais de transports. Serait-il possible de proposer des transports collectifs par exemple pour réduire la facture individuelle ?

Pour le Président, l'auto-partage ou toute autre solution commune voire la mise en place d'une plateforme unique rendrait les choses plus efficaces. Aujourd'hui, il existe une multitude de solutions au cas par cas.

Marie-Claire Terrier indique qu'une charte est à mettre en place d'ici 2020 sur la problématique du transport en partant du principe que tous seraient d'accord pour travailler sur ce sujet.

3- SYMBHI : désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants

L'adhésion-absorption du SIGREDA au SYMBHI le 1er janvier prochain va entraîner de fait sa dissolution et donner un statut de nouveau membre aux deux communautés de communes de Matheysine et du Trièves. La révision statutaire étant inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical du 19 décembre prochain, le SYMBHI va devoir une nouvelle fois procéder à la réinstallation de ses instances dès que possible début 2019. Pour ce faire, il faut que chacun des membres délibère pour désigner ses représentants au Comité syndical.

Pour la CCT, le conseil communautaire est invité à désigner **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**.

Sont candidats : Christophe Drure, Jean-Pierre Agresti et Jérôme Fauconnier en tant que délégués titulaires et Marie-Claire Terrier, Marie-Jo Villard et Joël Cavret en tant que délégués suppléants. Claude Didier propose également sa candidature, compte tenu de son intérêt et de son investissement sur ce sujet dans sa commune. Marie-Jo Villard lui laisse sa place. La première réunion aura lieu le 15 janvier 2019 à 14h dans les locaux du Département.

Jean-Pierre Agresti rappelle que dans la nouvelle structure, les sujets traités par le SYMBHI seront le contrat de rivière et la compétence GEMAPI.

Vote : Symbhi : désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants : Christophe Drure, Jean-Pierre Agresti et Jérôme Fauconnier en tant que titulaires et Claude Didier, Joël Cavret et Marie-Claire Terrier en tant que suppléants

☞ Adopté à l'unanimité

4- Budget principal 2018 : DM n°6

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget principal 2018 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
1641-Emprunts	+ 800,00 €	
2313- Immobilisations en cours	- 800,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €	0 €

Vote : Budget principal 2018 : DM n°6

☞ Adopté à l'unanimité

5- Budget Collecte et traitements des déchets 2018 : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget déchets 2018 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
023- Virement à a section d'investissement	-25 000,00 €	
61551- Entretien matériel roulant	+ 15 000,00 €	
61558- Entretien autre matériel	+ 10 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €

021- Virement de la section de fonctionnement		- 25 000,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	- 25 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	- 25 000,00 €	- 25 000,00 €

Vote : Budget collecte et traitement des déchets 2018 : DM n°2

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Budget Tourisme 2018 : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre de la rectification des recettes perçues en 2017 au titre de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du bâtiment polyvalent à Château Bernard, de modifier le budget Tourisme 2018 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
– Annulation titres exercices antérieurs sur	+ 500,00 €	
7788- Produits divers		+ 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 500,00 €	+ 500,00 €

Vote : Budget Tourisme 2018 : DM N°2

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Budget Ecoles 2018 : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ecoles 2018 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
66111- Charges intérêts	+ 200,00 €	
6042- Achat prestation restauration	- 200,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €

Vote : Budget Ecoles 2018 : DM N°2

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Remboursement de frais de déplacement au 1^{er} vice-président

Il est proposé de rembourser à Gérard Dangles, 1^{er} Vice-président, le montant des frais kilométriques engagés lors de son déplacement dans le cadre de la réunion de mise en place du programme de gestion LEADER qui a eu lieu le 4 juin dernier à Lyon. Le montant de ce remboursement s'élève à 39.90€.

Sortie de Gérard Dangles

Vote : Remboursement de frais de déplacement au 1^{er} vice-président

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Convention de mise à disposition d'un adjoint technique entre la CCT et l'EHPAD Age d'Or

La convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'Age d'Or arrive à son terme le 31 décembre 2018. Il est proposé de renouveler pour 2019 cette convention en ajustant le temps de travail à 20 heures hebdomadaires (contre 26h15 auparavant) soit 57.14% d'un adjoint technique compte tenu des besoins de l'EHPAD. Coût annuel pour l'EHPAD = 17 844€ pour un temps de mise à disposition de 20 heures hebdomadaires.

Vote : Convention de mise à disposition d'un adjoint technique entre la CCT et l'EHPAD Age d'Or

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Cession parcelle ZB 42 à St Maurice en Trièves

M^e RUCHON, Notaire à la Mure, a informé la communauté de communes du souhait de M. Martinello Benoit d'acquérir la parcelle ZB 42 à Saint Maurice en Trièves d'une superficie de 7908 m² classée en futaie.

M^e Ruchon estime la valeur de cette parcelle entre 400 et 500 €.

La chambre d'agriculture estime cette parcelle à 948 €.

Le conseil communautaire est invité à fixer le prix de vente de cette parcelle (tous les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur) et d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente.

Pour Frédéric Aubert, on reste sur une somme peu élevée tandis que Guy Percevault pense qu'il y a eu une surestimation du cubage du bois.

Vote : Cession parcelle ZB 42 à St Maurice en Trièves

☞ **Pour : 32 Abstentions : 2**

12 – Soutien au projet de production d'une filière de charbon végétal en Trièves

Le projet bio charbon est porté par l'association Culture Ailleurs. L'objectif de ce projet est de créer une filière locale de production de charbon végétal qui devrait mener au développement de nouveaux produits pour l'industrie, l'agriculture, la viticulture et le domaine médical. Le charbon végétal est un produit destiné à des usages multiples. Dans un premier temps, l'activité sera concentrée sur les usages en agriculture et

comme combustible. La possibilité de travailler avec les filières pharmaceutiques et vétérinaires sera également explorée en parallèle.

La production de charbon végétal permet :

- d'utiliser les déchets forestiers (après une coupe de bois) et valoriser la ressource forêt en utilisant le modèle 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler),
- de créer un amendement destiné à restaurer ou améliorer les sols (influence sur les microbes du sol et des plantes)
- de lutter contre le changement climatique en fixant le carbone dans les sols
- d'innover avec de nouvelles techniques de cuisson (four à pyrolyse contrôlé) afin de permettre une production industrielle en bio énergie

Les objectifs du projet sont donc :

- de valoriser les ressources locales du territoire
- de proposer des solutions envers des professionnels de l'agriculture, du maraichage et de l'élevage
- de mettre en synergie les acteurs du territoire
- de mettre en place un projet innovant et pilote
- d'appliquer la règles des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler).

Ce projet a été présenté en commission économie – agriculture de la CCT le 29 novembre dernier. La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000€ afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (54 000€) sur une assiette prévisionnelle de 86 400€ TTC. Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1€ du territoire = 4€ du Leader).

L'aide sera attribuée sous réserve du cofinancement par l'Europe.

Ce projet sera présenté lors du Comité de Programmation Leader du 4 décembre 2018.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – agriculture à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique.

Jean-Pierre Agresti a eu l'occasion de découvrir ce projet qui lui paraît particulièrement innovant et intéressant.

Eliane Paquet s'interroge sur le lieu d'implantation ?

La transformation sera effectuée sur place, à la demande, sur le lieu des coupes, car les fours sont transportables, répond Gérard Dangles.

Vote : Soutien au projet de production d'une filière de charbon végétal en Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 – Soutien au projet Biotope II de Terre Vivante

Le projet Biotope II est porté par la SCOP Terre Vivante. Cette 2ème phase de développement du projet est centrée sur la thématique forêt après une 1ère phase qui a permis de construire le matériel de recherche sur le biomimétisme. A l'issue de cette 1ère phase, appuyée sur des partenariats et des collaborations multiples, le projet Biotope a été référencé parmi les 170 laboratoires du biomimétisme au plan national.

La phase 2 doit permettre de construire le sentier et la forêt jardin, de mettre en place des stages, visites, ainsi que l'accueil de résidences scientifiques en lien avec les demandes des différents acteurs et partenaires. La création d'hébergements par Terre Vivante offrira la possibilité de créer une nouvelle offre de séminaires et team building sur le biomimétisme, renforcée par le sentier et la présence du laboratoire. Tout cela permettra d'attirer sur le territoire un public d'entreprises encore peu présent.

Le projet nécessitera également une communication efficace. Il s'appuiera sur les compétences de Terre Vivante (maison d'édition) et sur le réseau de partenaires couvrant une communication territoriale et nationale. L'objectif du projet est en effet de constituer un catalogue de matériels techniques, un ensemble de contenus scientifiques et/ou pédagogiques, et de le mettre à disposition des entreprises, du public et des collectivités. Il s'agit de rendre ce matériel visible et disponible auprès du public visé.

Ce projet a été présenté en commission économie – agriculture de la CCT le 29 novembre dernier. La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (36 000 €) sur une assiette totale 84 675 € HT. Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'aide sera attribuée sous réserve du cofinancement par l'Europe.

Ce projet sera présenté lors du Comité de Programmation Leader du 4 décembre 2018.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – agriculture à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique.

Vote : Soutien au projet Biotope II de Terre Vivante

☞ **Contre : 1 Pour : 33**

14 – Soutien au projet le Vrai du Fau

Le projet « Le Vrai du Fau », initié par Marie-France Poulat, est porté aujourd'hui par Frédéric Riboulet gérant du Sineipy à Roissard. Il s'inscrit dans le contexte de la sortie de l'autoroute A51 et du passage de la RD1075 qui font du Col du Fau une porte d'entrée privilégiée du Trièves.

Les objectifs du projet sont de capter le flux routier et autoroutier (18 000 véhicules / jour certains week-ends d'août) en leur proposant une halte à travers un lieu de vente et de dégustation de produits locaux (marché

et restauration rapide), ainsi que des informations touristiques sur le Trièves. Ce projet contribue ainsi à défendre l'image de marque du Trièves (valeurs partagées autour de l'écologie, la richesse du territoire, la diversité des productions locales, etc...)

Un bail, reconductible tous les 6 mois (d'avril à octobre) a été signé avec AREA propriétaire du site, sous réserve d'une conformité du projet avec leurs attentes. Le renouvellement a déjà été accordé pour 2019.

Le projet s'appuie sur la construction d'un lieu multi activités, organisé autour d'une roulotte de 25 m², abritant la cuisine du snack et le point d'information touristique (construction en bois local et matériaux écologiques). Une pergola de 30 m² abrite des tables et des bancs du soleil ou de la pluie (construction locale en fer forgé). Suivant les moyens, un marché de producteurs sous barnum ou sous la pergola est prévu. Un espace de jeux et de détente est également envisagé pour les consommateurs du snack (chaises longues, balançoires, promenades fléchées, etc...)

L'information touristique se fait en partenariat avec le service tourisme de la communauté de communes sous la forme d'une mise à disposition d'une borne interactive et de documentations diverses.

La restauration se fait en cuisine au restaurant le Sineipy (liaison chaud froid) et sur place.

L'activité durant cette 1^{ère} période estivale a été très prometteuse surtout en fin de période (météo favorable). La fréquentation du site a avoisiné les 200 véhicules/jour. L'an prochain, l'accent sera mis davantage sur la promotion touristique et des produits locaux.

Ce projet a été présenté en commission économie – agriculture de la CCT le 29 novembre dernier. La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 2 000 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (19 600 €) sur une assiette totale de 46 338 € HT. Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'aide sera attribuée sous réserve du cofinancement par l'Europe.

Ce projet sera présenté lors du Comité de Programmation Leader du 4 décembre 2018.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – agriculture à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique.

Gérard Dangles apporte quelques précisions sur ce projet porté en coopération avec le service Tourisme ; il s'agit d'un snack démontable (roulotte et barnum) et le restaurateur s'engage à fournir au maximum des produits du Trièves. Il pense arriver à 90% de fournisseurs trièvois.

Pour Frédérique Puissat, cette installation n'est pas simple vis-à-vis des autres commerçants ; la roulotte a posé certains nombres de questions déjà d'un point de vue visuel. Il faut savoir que cet emplacement est très convoité et la promotion touristique du Trièves est faite aussi avec d'autres commerçants. Il est essentiel de discuter avec les autres commerçants pour ne pas sembler donner priorité à ce type de commerce. Il convient d'être très attentif.

Pour Pierre Suzzarini, la commission économie a clairement dit qu'elle ne souhaitait pas subventionner un commerçant en particulier mais que cette démarche se faisait dans le cadre de la préparation vers la Maison de pays. Il convient donc de veiller à ce qu'ils sachent qu'ils ne seront plus soutenus dès lors que la Maison de pays sera installée. Il s'agit simplement d'un aspect expérimental mis en avant pour la Maison de pays.

Jérôme Fauconnier demande s'il y a un retour de la Fabrique du Trièves sur leur expérience. Par ailleurs, il conviendra de vérifier l'engagement de l'utilisation de produits locaux.

Pour Dominique Parlouar, l'installation de cette roulotte a permis de maintenir le site propre.

Le Président rappelle qu'il est malheureusement impossible d'aider chaque concept nouveau ou alors il faudrait aider tous les commerçants du Trièves.

Vote : Soutien au projet le Vrai du Fau

☛ Pour : 21 Contre : 4 Abstentions : 9

15 – Attribution des marchés de travaux de la maison de santé de Monestier de Clermont

Dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de Santé de Monestier de Clermont, une consultation selon la procédure du marché adapté par avis d'appel en concurrence en date du 14 septembre 2018 a été lancée en vue de conclure les marchés de travaux.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises dont l'offre a été jugée le mieux-disante :

N° Lot	DESIGNATION	ENTREPRISE MIEUX-DISANTE	MONTANT € HT
01	DESAMIANTAGE	VALGO	24 286, 00
02	DEMOLITON - GROS ŒUVRE - VRD	MICHELI	71 148, 03
03	CHARPENTE COUVERTURE	MICHELI	12 856, 00
04	FACADES	BMI	19 987, 39
05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - SERRURERIES	LAGIER	51 869, 08
06	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	LAMDA ISOLATION	55 518, 45
07	MENUISERIES INTERIEURES	EURO CONFORT MAINTENANCE	80 396, 23
08	REVELLEMENTS DES SOLS ET MURAUX	BAILLY	18 961, 12

09	PEINTURES	MADDALON	19 338, 77
10	ELEVATEUR	ERMHES	18 400, 00
11	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	MOUTIN	51 085, 91
12	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	SVE	47 795, 00
		TOTAL	471 641.98

Rappel estimation APD : 568 629,40 € HT.

L'écart entre l'APD et les offres retenues provient essentiellement du lot 2 (- 80 054 € HT) pour lequel la maîtrise d'œuvre reconnaît une erreur dans le chiffrage APD. Le contrat de maîtrise sera revu à la baisse en conséquence.

Jérôme Fauconnier remercie Madame Reymermier, la pharmacienne de Monestier de Clermont de louer ses locaux pour permettre l'installation des médecins pendant la durée des travaux.

Vote : Attribution des marchés de travaux de la maison de santé de Monestier de Clermont

☞ Adopté à l'unanimité

16 – Adhésion au dispositif Sylv'acces à l'échelle du massif forestier Sud Isère

Sylv'acces est un dispositif de soutien financier créé en septembre 2015. Ce dispositif est porté par l'association Sylv'acces, reconnue d'intérêt général.

L'association joue le rôle d'interface de financement pour permettre à des acteurs publics ou privés, au regard de l'impact de leur activité sur le climat, de financer des actions favorables au stockage du carbone dans des massifs forestiers français.

Ce dispositif s'adresse donc aux propriétaires forestiers publics et privés et prend la forme d'aides directes aux travaux sylvicoles. Il doit cependant être activé par un ou plusieurs établissements publics volontaires, à l'échelle d'un massif forestier.

Le ou les établissements publics sont chargés de coordonner l'élaboration du Projet Sylvicole Territorial (PST) élaboré avec l'ensemble des acteurs forestiers du massif. Il fixe les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement pour permettre de maintenir et favoriser les services écosystémiques de la forêt (stockage carbone, biodiversité, production de bois, accueil du public...).

Le PST est ensuite validé par l'association. La mise en œuvre de ce PST et l'activation des aides accordées aux propriétaires forestiers sont conditionnées par l'adhésion de le/des établissements publics du massif forestier.

Au regard de la Stratégie Forestière du Massif Sud Isère, il est proposé d'élaborer le Projet Sylvicole Territorial à l'échelle du massif Sud Isère et d'activer le dispositif par une adhésion collective des Communautés de Communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine.

L'adhésion s'élève à 4000 euros pour trois ans à répartir à part égale entre les trois collectivités soit 1 334 € pour la CCT.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la mise en œuvre du dispositif Sylv'acces à l'échelle du massif forestier Sud Isère ainsi que l'élaboration du Projet Sylvicole Territorial et la participation financière d'adhésion répartie entre les trois Communautés de Communes pour activer le dispositif de financement.

Vote : Adhésion au dispositif Sylv'acces à l'échelle du massif forestier Sud Isère

☞ Adopté à l'unanimité

17 – Fixation du prix de la redevance d'enlèvement des OM 2019

Il est proposé au conseil de fixer, après avis de la commission Déchets, le tarif de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères 2019 à **148 €** (tarif inchangé depuis 2013).

Vote : Fixation du prix de la redevance d'enlèvement des OM 2019

☞ Adopté à l'unanimité

18 – Avenants pour les contrats de reprise des matériaux

Dans le cadre de la consultation organisée par le CSA3D, la communauté de communes du Trièves a signé des contrats de reprise avec des prix de reprise variables (formule de révision de prix) et des prix minimum garantis dont avec la société EPR pour les gros de magasin (sorte 1.02) et les papiers cartons non complexés (sorte 1.04).

Depuis la fermeture des marchés en Chine (importation des matières à recycler), il y a un effondrement des marchés et donc des prix de rachat des matériaux. Dans le cadre des discussions, au sein du CSA3D, entre les collectivités et les entreprises titulaires des marchés, il a été convenu :

Avec la société EPR : La révision du prix minimum garanti en application de la clause de sauvegarde du marché (Article J « Clause de sauvegarde du contrat » // -« en cas de déconnexion des prix de reprise par rapport aux prix du marché à la hausse comme à la baisse ») :

- Pour les gros de magasin (sorte 1.02) : de 65 €/Tonne à 10 €/Tonne,
- Pour les papiers cartons non complexés (sorte 1.04) : de 85 €/Tonne à 30 €/Tonne,

Et ce, pour une durée de **six** mois du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la passation de cet avenant.

Christophe Drure ajoute que cela représente une perte d'environ 5000€ sur 6 mois.

Vote : Avenants pour les contrats de reprise des matériaux

☞ Adopté à l'unanimité

19 – Convention de partenariat entre la CCT et le centre Terre Vivante

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes dans le cadre de la mise en place d'un service de pré-réservation des visites du centre Terre Vivante.

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et le centre Terre Vivante

☞ Adopté à l'unanimité

20 – Groupe scolaire de Monestier de Clermont : consolidation du plan de financement et sollicitation de subventions

Dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont composé de 4 classes en maternelle et 2 classes en élémentaire dont les travaux débiteront au printemps 2019, le conseil communautaire est invité à approuver le plan de financement définitif de l'opération et de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 et du FSIL 2019, de la Région au titre du Contrat Ambition Région et du Département dans le cadre de la dotation territoriale.

DEPENSES	
	HT
Travaux de construction	2 834 383,41 €
Raccordement chaufferie	72 000,00 €
CSPS	9 653,00 €
MOE	349 479,47 €
OPC	24 732,00 €
Contrôle technique	11 986,25 €
Raccordements (EP, EDF, TEL)	33 013,75 €
Test d'étanchéité	
Etude Géotechnique	2 420,00 €
Etude acoustique	1 500,00 €
Etude Gestion des eaux pluviales	2 388,48 €
Tranchée drainante	1 630,00 €
TOTAL Dépenses	3 343 186,36 €

RECETTES		
Organismes	Montant	%
CD38- Plan de relance	1 250 000,00 €	37%
CD38- Dotation territoriale	434 615,00 €	13%
ETAT- Contrat de ruralité 2019-FSIL	327 000,00 €	10%
Etat-DETR 2019	200 000,00 €	6%
Contrat ambition région -2018	227 000,00 €	7%
Autofinancement- Emprunt	904 571,36 €	27%
TOTAL Recettes	3 343 186,36 €	100%

Jérôme Fauconnier remercie à nouveau le Département de l'Isère pour son effort considérable, via le plan de relance et les dotations, sans lequel ce projet n'aurait pu voir le jour. La signature du contrat de ruralité a permis également de construire ce projet grâce à des subventions.

Vote : Groupe scolaire de Monestier de Clermont : consolidation du plan de financement et sollicitation de subventions

☞ Adopté à l'unanimité

21 – Eau potable : programme de travaux AEP 2019 : 52^{ème} tranche

Le Vice-président, délégué à la vocation eau, présente la programmation des investissements à réaliser pour l'année 2019. Il s'agit d'accepter cette programmation et autoriser le Président à solliciter le maximum de subventions.

INVESTISSEMENTS - PROGRAMME 2019 :

- Monestier de Clermont : renforcement sur 165 ml par un ø 100 F sous voirie de la RD110 route de Sinard, de la conduite vieille fonte ø 80 mm alimentant un secteur des Carlares. Montant des travaux : **35 000 € HT**
- Saint Martin de la Cluze : renforcement sur 385 ml par un ø 100 F en partie sous RD1075 à Coynelle d'une conduite ø 80 acier fuyarde. Montant de travaux : **48 000 € HT**
- Roissard : réfection d'une antenne PVC ø 50 mm (de 1965) du hameau du Fau par un tuyau ø 50 PEHD sur 85 ml avec reprise des branchements. Montant des travaux : **11 000 € HT**
- Saint Michel lès Portes : en travaux coordonnés avec l'assainissement de la commune, remplacement de 65 ml de tuyau acier ø 60 et 40 mm par des tubes PEHD ø 75 et 50 mm
Montant des travaux : **10 000 HT**

Montant total du programme : 104 000 € HT

Vote : Eau potable : programme de travaux AEP 2019 : 52^{ème} tranche

☞ Adopté à l'unanimité

22 – Eau potable : programme AEP Sinard les Dourches – 50^{ème} tranche : avenant pour travaux supplémentaires

Il convient de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre du marché approuvé le 24 septembre dernier avec l'entreprise Trièves Travaux, relatif aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur des Dourches (commune de Sinard) coordonnés avec ceux de la commune. Ces travaux, imposés par l'allongement de 100 ml du séparatif communal, s'élèvent à 11 699,25 € HT, soit 19,8 % du marché initial.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet avenant d'un montant de 11 699,25€ HT, portant le montant du marché à 70 850,25 € HT (ancien montant 59 151,00 €), les autres clauses du marché initial restant applicables.

Vote : Eau potable : programme AEP Sinard les Dourches – 50^{ème} tranche : avenant pour travaux supplémentaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Jérôme Fauconnier indique que la date des vœux est fixée au vendredi 18 janvier à 19h au nouveau restaurant scolaire de Monestier de Clermont.

Compétence Assainissement

Bernard Combe informe que la minorité de blocage a été atteinte et qu'il n'y aura donc pas de transfert pour l'assainissement collectif en 2020.

Prédation : Yann Souriau informe qu'un loup coyote a été lâché sur le parking de Lus la Croix Haute et que la bête s'est échappée. La densité de loups dans le Diois et le Trièves est importante. Le Parc du Vercors souhaite abonder au « plan loup » pour faire des études sur le comportement du loup vis-à-vis des moutons. Il trouve indécent d'investir des fonds dans ce type d'actions et juge scandaleux de dépenser de telles sommes dans ce contexte de présence importante de loups sur le territoire. Pour Claude Didier, au contraire, une étude scientifique peut s'avérer bénéfique. Il pense que ce qui est fait dans le cadre du PNRV est bien fait pour aider les éleveurs et les bergers. Il a du mal à comprendre que le « plan loup » puisse être mal perçu.

Sur la question des gilets jaunes, les tensions entre la population et l'Etat montrent que dans cet état d'esprit bureaucratique, on arrive à une sorte de rupture à la fois à titre de maire et d'habitant. Yann Souriau ne voudrait pas que la population et les forces de l'ordre s'opposent pour de telles causes.

Pierre Suzzarini indique que les professionnels de santé du secteur de Mens ont travaillé sur le projet de Maison de santé à Mens ; comme les retours sur le travail écrit sont bons, il espère que le projet sera entendu.

Par ailleurs, il revient sur sa demande de retour chiffré par rapport à la convention « Inspiration Vercors ».

Alain Rougale répond que les visiteurs sont accueillis au sein des 2 bureaux d'accueil ; l'équipe participe aux pots d'accueil pendant les périodes touristiques d'été et d'hiver et à la tenue des stands à la foire de Grenoble où des prospectus sont distribués. En ce qui concerne la promotion touristique, les guides d'hébergement et d'activités sont distribués dans divers salons et des sets de table ont été fabriqués et diffusés. Le développement du site Web se poursuit avec + de 9800 utilisateurs ainsi que le développement des réseaux sociaux. Il est à noter également la poursuite de la participation active au salon du randonneur à Lyon et l'actualisation des topos cyclotouristes.

L'élaboration du schéma d'organisation touristique est désormais lancée et le travail se poursuit sur la route des Savoir faire et les vélos à assistances électriques.

Pour Pierre Suzzarini, la question posée portait sur l'investissement de la CCT et sur le fait que tous les territoires n'abondent pas, cela le gênait. Et au niveau des hébergeurs, il souhaitait connaître les retombées sur le territoire suite à l'investissement de la CCT et il n'a pas de réponse.

Depuis la signature de la convention « Inspiration Vercors », il a été mesuré une augmentation de + de 15% de clientèle belge sur nos territoires, répond Alain Rougale. La comptabilisation de nos visiteurs était effectivement une faiblesse mais cela se met en place progressivement. Il reste néanmoins très difficile de définir la somme dépensée sur le territoire par un touriste. La prochaine réunion de la commission tourisme aura lieu en janvier 2019.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30